

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015
PROCÈS VERBAL

Le vingt novembre deux mille quinze à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 6 novembre 2015

Date d'affichage : 10 novembre 2015

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Étaient présents : Le maire, Annie HAMON

Les adjoints : Hervé RICHARD, Margot BORGNE, Gaëlle GUIHARD, Gérard LE SAOUT.

Les conseillers délégués : Lionel COCAIGN Lionel, Philippe CLECH, Joëlle MORVAN.

Les Conseillers : ARGOUARCH Michel, EVEN Fabienne, FAILLER Maryse, LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine, PIROU Jérôme, PORZIER Isabelle, QUERE Armelle, TOUS Daniel, WILMOTTE Lénaïck.

Absents excusés : BELLE Robert – Pouvoir à Denis LEMEUNIER. CAR Guy – Pouvoir à Philippe CLECH. DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à Gaëlle GUIHARD.

Absents :-LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne à compter du point 9.

A été élu secrétaire de séance : Lénaïck WILMOTTE

En préambule, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur André PERON, conseiller municipal décédé le 1^{er} novembre 2015 et en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE, MADAME FABIENNE EVEN

Madame Le Maire indique qu'à la suite du décès de Monsieur André PERON, et conformément à l'article L270 du code électoral, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Le code électoral prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Il s'agit donc de Madame Fabienne EVEN.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Madame Fabienne EVEN.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales comme suit :

- Commission Culture : Ajout de Fabienne EVEN
- Commission Enfance-Jeunesse : Ajout de Fabienne EVEN
- Commission Voirie – Réseaux – Agriculture : Non remplacement d'André PERON
- Commission Urbanisme – Travaux : Remplacement d'André PERON par Fabienne EVEN
- Commission PLU : Remplacement d'André PERON par Fabienne EVEN
- Commission des marchés et commission d'appel d'offres : Remplacement d'André PERON par Fabienne EVEN au titre des suppléants.
- SIVOM du Froust : Remplacement d'André PERON par Lionel COCAIGN en tant que délégué titulaire. Remplacement de Lionel COCAIGN par Philippe CLECH en tant que délégué suppléant.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé au Conseil Municipal de faire les modifications suivantes sur le budget annexe de l'assainissement :

a) Ajustement des dépenses d'investissement :

Retrait de 100 000 € sur l'opération « Travaux sur les lagunes de Penzé » (Chapitre 23 – article 2315) et ajout du même montant sur l'opération « Travaux création de réseaux à Mezanrun » (Chapitre 21 – article 2156)

b) Ajustement des recettes d'investissement :

Retrait de 24 000 € (Chapitre 13 – article 1314) sur les recettes d'investissement liées aux participations des communes aux travaux sur les lagunes de Penzé et ajout du même montant sur la ligne Emprunt afin d'équilibrer le budget (Chapitre 16 – article 1641).

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ÉCOLE SAINT JOSEPH

Il est proposé au Conseil Municipal, de décider de verser la première part du contrat d'association de l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2015-2016 sur les bases du contrat de l'année 2014-2015 (56 625,19 € au total, 643,47 € par élève) soit 18 875,10 €.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LE SDEF POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les deux projets de rénovation de l'éclairage public :

1- Rénovation de 13 points lumineux Place de la Mairie et sur le parking de l'école.

Il s'agit du remplacement de lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure, lampes qui ne sont plus commercialisées à compter du 1er Janvier 2015. Les lanternes n'étant pas équipables avec un autre type de lampes, il faut prévoir le remplacement des lanternes.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Taulé afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒Éclairage Public : 16 302.85 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒Financement du SDEF : 8 151.43 €

⇒Financement de la commune : 8 151.43 €

2- Rénovation de trois points lumineux aux abords de l'église

Le coût total des travaux est de 5 228,45 € HT. Le financement de la commune est fixé à 2 978,45 € (la participation du SDEF est de 50 % du montant HT plafonné à 1500 € par point lumineux).

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- ◆ Accepter les projets de réalisation des travaux Place de la mairie et aux abords de l'église pour respectivement 16 302,85 € HT et 5 228,45 € HT
- ◆ Accepter le plan de financement proposé par le Maire avec une participation communale de 8 151,43 € pour le projet de la place et 2 978,45 € HT pour les abords de l'église.
- ◆ Autoriser le maire à signer les conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

Michel ARGOUARCH souhaite savoir quel type d'éclairage est prévu.
Une réponse précise lui sera apportée.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES PRÉALABLES AUX TRAVAUX SUR LES LAGUNES DE PENZÉ

Madame Le maire indique que dans le cadre des travaux de curage des lagunes de Penzé, il est possible d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département du Finistère pour les études de bathymétrie et la réalisation du plan d'épandage.

Le montant de cette prestation de services est estimé à 6 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Agence de l'eau	3 000 €	50 %
Département du Finistère	1 800 €	30%
Commune	1 200 €	20%
Total HT	6 000 €	100

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des études de bathymétrie et du plan d'épandage ce projet pour un montant estimé de 6 000 €HT et le plan de financement ci-dessus et sollicite les subventions indiquées.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES CIRCUITS ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Madame Le maire présente les deux projets de boucles PMR qui ont été étudiés en Commission Tourisme, culture et cadre de vie le 9 novembre dernier.

Il s'agit du projet de Saint Herbot et du projet de Coatudual.

Michel ARGOUARCH indique que c'est bien de prévoir de nouveaux projets mais qu'il est tout aussi important d'entretenir l'existant.

À propos du Bois de Saint-Herbot, Michel ARGOUARCH souhaite indiquer qu'une personne s'est blessée dans le bois suite aux travaux réalisés par la commune. Ces derniers n'étaient pas signalés et il y avait beaucoup de boue.

Cette même personne habite rue de Bel-Air et a indiqué à Michel ARGOUARCH que les trottoirs de la rue étaient dans un état lamentable.

Annie HAMON, Margot BORGNE et Gérard LE SAOUT sont tout à fait favorable à recevoir cette personne.

Madame Le Maire poursuit par la présentation des deux projets.

1- Saint Herbot :

Le projet consiste à créer une liaison piétonne en sable-ciment d'une longueur de 415 mètres et d'une largeur de 2 mètres dont le nivellement et le réglage du chemin sur une longueur de 150 mètres et la reprise d'une passerelle.

Il est également prévu un volet animation, des plantations, un budget pour un équipement (piste VTT, jeux sportifs, jeux pour enfants) à définir et l'implantation d'un panneau pédagogique.

Les postes de dépenses sont estimés comme suit : (HT)

Travaux	31 000 €*
Animation	3 000 €
Plantation	1 000 €
Équipement	12 000 €*
Panneaux pédagogiques	1 000 €
TOTAL	48 000 €

Seuls les travaux et l'acquisition d'une table de pique-nique accessible (1 000 €) du poste de dépenses équipement peuvent être subventionnés par le conseil départemental et Morlaix Communauté.

Ainsi, le plan de financement du projet est le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Conseil Départemental	9 600 €	20 %
Morlaix Communauté	9 600 €	20 %
Commune	28 800 €	60 %
Total HT	48 000 € HT	100 %

2- Coatudual :

La réalisation de cette boucle nécessite la réalisation de travaux Rue du 19 mars, rue de Kerloscant, rue Robert Jourdren, et dans l'allée de Coatudual.

Il est également prévu la mise en place d'un éclairage public et d'une signalétique directionnelle.

Les postes de dépenses sont estimés comme suit : (HT)

Travaux Rue du 19 mars 1962 *	9 200 €
Travaux Rue de Kerloscant	10 500 €
Travaux Rue Robert Jourdren	3 000 €
Allée de Coatudual *	8 300 €
Éclairage	1 000 €
Signalétique *	1 500 €

TOTAL	33 500 €
--------------	-----------------

(*) Postes de dépenses subventionnés par le Conseil Départemental et Morlaix Communauté

Les travaux d'aménagements routiers tels que ceux prévus Rue de Kerloscant ne sont pas subventionables.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Conseil Départemental	5 700 €	17 ,02%
Morlaix Communauté	5 700 €	17,02%
Commune	22 100 €	65,96 %
Total HT	33 500 €	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider ces deux projets de boucles PMR,
- D'approuver les plans de financement et autoriser Madame le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de Morlaix Communauté.

Michel ARGOUARCH souhaite savoir si les frais de fonctionnement de ces deux projets ont été chiffrés. Margot BORGNE indique que ces projets n'entraînent pas de frais de fonctionnement spécifique. L'entretien nécessaire sera moindre qu'aujourd'hui puisque les cheminements seront « en dur ».

Denis LEMEUNIER souhaite savoir ce qui est prévu dans le poste de dépenses « Animations ».

Margot BORGNE indique qu'à l'image de ce qui a été fait à Coatudual, il s'agit de prévoir une concertation avec les habitants et de proposer des animations qui permettent d'impliquer les riverains.

Denis LEMEUNIER souhaite également savoir ce qui est prévu dans le poste de dépenses « Équipements ».

Margot BORGNE répond qu'il s'agit soit de jeux sportifs, de jeux pour enfants, ou un aménagement pour la piste VTT. Ca sera à définir avec les riverains.

Denis LEMEUNIER s'interroge sur la nature des travaux prévus Rue de Kerloscant. Il s'étonne de la faiblesse du montant prévu par rapport à ce qui serait nécessaire.

Margot BORGNE lui indique qu'elle peut voir ce point plus en détail avec lui.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (ARGOUARCH Michel, BELLE Robert, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine)

8. PRISE EN CHARGE DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La Trésorerie de Morlaix-Banlieue a transmis un état des produits irrécouvrables à admettre en non-valeur.

- Budget Eau : 504,47 €
- Budget Assainissement : 88,35 €
- Budget général : 240,35 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre ces créances en non-valeur et d'imputer ces dépenses à l'article 654 du budget

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9. AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA PRISE D'EAU DU PENHOAT (Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC quitte la séance)

Madame Le Maire donne lecture de la note de synthèse de l'ARS.

Le conseil municipal de Taulé est invité à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique sur la prise d'eau du Penhoat.

Cette enquête est menée dans le cadre du prélèvement d'eau dans la rivière du Coatoulzac'h au lieu-dit du Penhoat sur la commune par le syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn, en alternative à l'abandon de la prise d'eau dans l'Horn pour la mise en place des servitudes pour la canalisation rejoignant l'usine de Plouénan et pour les périmètres de protection de la nouvelle ressource.

Michel ARGOUARCH demande qu'elle est la position du syndicat de l'Horn.

Annie HAMON lui indique que le syndicat ne souhaite pas que tout soit remis en question. Le syndicat a mené toutes les actions qui avaient été demandées.

De plus, des forages sont en cours sur le site du Rest et dans la forêt de Lannuzouarn à Plouénan.

Hervé RICHARD estime qu'il est intéressant d'avoir plusieurs sources d'approvisionnement.

Denis LEMEUNIER indique qu'il faut privilégier les forages qui ont moins d'impact sur l'environnement et donc sur les agriculteurs.

DÉCISION : AVEC 21 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (LÉNAÏCK WILMOTTE), LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET UN AVIS FAVORABLE.

10. RÉVISION DE LA PARTICIPATION A LA PRÉVOYANCE DES AGENTS

Le Maire rappelle au Conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance.

Par délibération du 9 novembre 2012, le conseil municipal a décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité pour le risque prévoyance en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le CDG 29 pour le compte de la collectivité pour les garanties « Maintien de salaire », « Invalidité » et « Capital décès / IAD » et de fixer le niveau de la participation à 5 € brut par agent et par mois quel que soit la quotité de temps de travail.

Par courrier du 21/10/2015, le prestataire a fait savoir que les taux de cotisation allaient augmenter.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de un euro brut par agent la participation de la collectivité afin que l'augmentation des taux de cotisation n'entraîne pas de baisse de salaire pour les agents à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
--

11. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

L'ensemble des membres du conseil a été invité à consulter le rapport annuel de Morlaix Communauté.

Le conseil prend acte de la communication de ce rapport.

Questions diverses :

Madame Le Maire indique que comme convenu lors de la dernière séance, l'organigramme est communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Michel ARGOUARCH fait part de son mécontentement concernant la date de la dernière commission PLU qui a été fixée le 19 novembre à 14h30 sans concertation préalable. Madame HAMON indique que toutes les commissions PLU ont lieu à cet horaire, Madame BRIAND du cabinet GEOLITT n'étant pas disponible le soir. Pour cette commission en particulier, le 19 était la seule proposée.

D'autre part, il souligne qu'il avait fait remarquer, lors du conseil du 19 juin 2015, que l'identification des logements vacants dans le centre bourg et leur réhabilitation auraient été à privilégier par rapport à la construction de logements neufs.

Il souligne que le préfet a émis la même remarque.

Rapports de commissions :

Affaires sociales :

Gaëlle GUIHARD rappelle les dates de la collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu les 27 et 28 novembre.

Elle indique que le don du sang s'est déroulé le jeudi 12 novembre avec l'accueil de 57 donateurs. Elle remercie les bénévoles qui y ont participé.

✚ Affaires scolaires, Enfance jeunesse, Sport et vie associative :

Hervé RICHARD fait appel aux élus pour l'organisation du Téléthon et en donne le programme.

✚ Tourisme, Culture et Cadre de vie :

Margot BORGNE indique le compte-rendu de la commission est remis sur table.

Outre le projet des boucles PMR déjà évoqué, la commission a traité du de projet de refonte du site Internet de la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite du projet sur le gaspillage alimentaire, les parents vont être invités à partager un repas à la cantine (19 janvier à Taulé et 21 janvier à Penzé).

✚ Voirie, agriculture, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique que l'entreprise Eurovia a réalisé les travaux d'enrobés dans la semaine.

Marie-Anne LALLOUET-QUEMENEUR indique que des riverains lui ont signalé que la route du Penhoat est en mauvais état.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 22h20

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
EVEN Fabienne	
PIROU Jérôme	
PORZIER Isabelle	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	